



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 21 octobre 2008
(OR. en)**

14336/08

FIN 386

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
Date de réception: 20 octobre 2008
Destinataire: Monsieur Eric WOERTH, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 30/2008 - Section III -
Commission - Budget général - Exercice 2008 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 30/2008.

p.j.: DEC 30/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/57260

BRUXELLES, LE 15/10/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008
SECTION III - COMMISSION TITRE 23

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC30/2008**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2301 Dépenses administratives du domaine politique «Aide humanitaire»

POSTE - 23 01 04 01 Aide humanitaire - Dépenses pour la gestion administrative

CND - 1 400 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Aide humanitaire

CE 1 400 000

CP 1 400 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Aide humanitaire

b) Données chiffrées à la date du 02/10/2008

| | CE | CP |
|---|-------------------|--------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 486 095 000 | 489 095 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 0 | 0 |
| 2. Virements | 40 000 000 | 24 000 000 |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 526 095 000 | 513 095 000 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 465 041 453 | 401 031 289 |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 61 053 547 | 112 063 711 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 62 453 547 | 113 463 711 |
| 7. Renforcement proposé | 1 400 000 | 1 400 000 |
| 8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 0,29% | 0,29% |
| 9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CE | CP |
|--|---------|---------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 414 287 | 304 244 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 02/10/2008 | 255 187 | -47 780 |
| 3. Taux d'exécution [(1-2)/1] | 38,40% | 115,70% |

d) Justification détaillée du renforcement

Le taux d'exécution des crédits d'engagement pour cette ligne budgétaire au 2 octobre est de 88 %. Ce niveau élevé d'exécution concorde avec la planification budgétaire pour les crises prolongées et avec le nombre élevé de catastrophes de faible ampleur ou d'aggravations de crises qui sont survenues au cours des huit premiers mois de l'année. La majeure partie des fonds qui subsistent a été préaffectée à des crises humanitaires déjà identifiées (par exemple: les tempêtes tropicales dans les Caraïbes, les inondations dues à la mousson et les cyclones en Asie du Sud, l'aide accrue en faveur du service humanitaire aérien et les livraisons de produits non alimentaires au Soudan, etc.).

Afin de maintenir une marge suffisante pour les interventions d'urgence, il est proposé de renforcer le budget opérationnel pour l'aide humanitaire de 1,4 million d'euros de crédits excédentaires issus de la ligne budgétaire des dépenses d'appui.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

23 01 04 01 - Aide humanitaire - Dépenses pour la gestion administrative

b) Données chiffrées à la date du 02/10/2008

| | CND |
|--|------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 9 600 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 0 |
| 2. Virements | 0 |
| <hr/> | |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 9 600 000 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 4 416 816 |
| <hr/> | |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 5 183 184 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 3 783 184 |
| 7. Prélèvement proposé | 1 400 000 |
| 8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 14,58% |
| 9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CND |
|--|------------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 22 760 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 02/10/2008 | 20 228 |
| 3. Taux d'exécution [(1-2)/1] | 11,13% |

d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne budgétaire sert notamment à financer des audits, des évaluations d'opérations humanitaires ainsi que des activités d'information et de communication. Étant donné que certaines économies d'échelle ont pu être réalisées dans les dépenses d'appui, il est proposé de transférer 1,4 million d'euros de crédits excédentaires vers le budget opérationnel pour l'aide humanitaire.